



Les CQP Cordiste (niveau 1, 2 et 3) sont des certificats qui attestent de la qualification d'une personne à tenir un emploi clairement identifié dans les activités spécifiques des travaux sur cordes. Ils sont délivrés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

L'association « Développement et Promotion des Métiers sur Cordes » (DPMC) est l'organisme désigné par le Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur (SFETH) pour gérer le dispositif des trois CQP Cordiste.
(source : www.cqpcordiste.fr)

LE METIER

Le métier de cordiste est un véritable métier. Le champ d'intervention du Cordiste est étendu à tous les secteurs du BTP, de la maintenance industrielle et de l'événementiel. Dans les Travaux Publics, la sécurisation des routes en pays de montagne est techniquement devenue possible par l'émergence du métier de Cordiste.

Avoir les aptitudes pour installer un poste de travail ergonomique d'accès difficile à l'aide de cordes et d'acheminer le matériel et les matériaux pour réaliser un travail dans le cadre d'une analyse de risque préalable, nécessite des capacités techniques acquises par l'apprentissage et l'expérience.

Les professionnels Cordiste sont devenus des acteurs incontournables pour la maîtrise d'œuvre

PREREQUIS

- Etre physiquement apte ; les travaux sur cordes nécessitent une bonne condition physique.
- Ne pas être réticent à la hauteur
- Etre en possession d'un certificat médical d'aptitude au travail en suspension sur cordes
- Disposer et utiliser obligatoirement les équipements et matériels spécifiques requis pour ce travail (EPI).

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est encadrée par un technicien cordiste expert niveau 3 et un moniteur de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) selon les exigences des référentiels techniques du DPMC :

- Connaissances générales et spécifiques, règles et principes d'équipement, techniques de déplacement sur cordes, techniques de levage et de déplacement de charges, techniques de sauvetage et d'évacuation d'une personne en difficulté sur cordes.
- SST (14H)
- EPI mis à disposition pour la durée du stage.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Examen de fin de formation organisé par le DPMC
- Diplôme : « CQP-ouvrier cordiste niveau 1 » délivré par la CPNE

LIEU DE LA FORMATION

- Formation Théorique : CFMM – 74230 Thônes
- Milieu naturel et structures artificielles

DUREE DE LA FORMATION

Formation en centre :

154H (dont 14H de formation au SST) + 1 journée d'examen

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Plan de formation entreprise, Congé individuel de formation (CIF) financement individuel (CPF), Pôle Emploi, Mission Locale, Région Rhône-Alpes.... (la recherche de financement est à la charge des candidats)